

| |
|-----------------------------|
| RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
| DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT |
| CANTON DE LODÈVE |

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC

DÉCISION

| |
|--------------------------|
| numéro CCDC-220111-03 |
|--------------------------|

portant sur

ATTRIBUTION DES MARCHÉS POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES A LA SOCIÉTÉ CITROËN TRESSOL

Lot 1 « Fourniture de cinq véhicules utilitaires »

Lot 2 « Fourniture d'un véhicule Berline»

Le Président de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° CC_200711_03 du Conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue à l'alinéa de l'article L.2122-22 du CGCT sus-visé,

CONSIDÉRANT que le montant des prestations est inférieur au seuil de 214 000 € HT, que la présente consultation fait suite à une procédure adaptée ouverte déclarée infructueuse au motif que toutes les offres étaient irrégulières, par conséquent, il est fait recours à une procédure avec négociation, soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du code de la commande publique,

CONSIDÉRANT que deux sociétés ont été invitées, via le profil d'acheteur, à participer à la consultation relative à la conclusion de deux marchés de fournitures, pour l'acquisition de cinq véhicules utilitaires (lot 1) et d'un véhicule Berline (lot 2),

CONSIDÉRANT les offres remises à la collectivité dans le cadre de cette procédure,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De conclure les marchés d'acquisition de véhicules, comme suit :

- Lot n° 1 « fourniture de cinq véhicules utilitaires » : Attributaire Citroën Tressol à Pezenas (34). Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix. L'évaluation de l'ensemble des prestations à exécuter, s'élève à :

- 78 046,65€ HT soit 93 656,00€ TTC + Cartes grises (non assujetti à TVA): 1 168€ + Malus fiscal de 170,00€ (non assujetti à TVA).

- Lot n° 2 « fourniture d'un véhicule Berline » : Attributaire Citroën Tressol à Pezenas (34). Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix. L'évaluation des prestations à exécuter, s'élève à :

- 12 912,08 € HT soit 15 494,50 € TTC + Cartes grises (non assujetti à TVA): 233,76€ + Malus fiscal de 34,00€ (non assujetti à TVA).

ARTICLE 2 : Dit que la dépense correspondante est inscrite aux budgets eau et assainissement section d'investissement, chapitre 21, article 2182,

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations,

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier et moi-même sommes chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lodève, le onze janvier deux mille vingt deux

Le Président,
Jean-Luc REQUI

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.